

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

CCAS DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
25/03/2025

Date de l'affichage :
25/03/2025

En exercice : **15**
Présents : **13**
Absents : **2**
Pouvoir : **1**

OBJET :

**APPROBATION
DU CFU 2024
- CCAS -**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS**

L'an deux mil Vingt-cinq, le trente et un du mois de Mars

Le CCAS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de Isabelle DUBUT

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET,
Danièle GODDYN, Cynthia COTELLE, Françoise
LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Suzanne
COUROUBLE, Nadège LECLERC, Aurélie LEVEQUE et
messieurs Hervé MARTIN, René THIEBAUT,
Francis DELABY et Joël BARRIER.

Absent(es) / Excusé(es) : Mesdames Servane CARON et
Véronique ROHR.

Pouvoir(s) : Madame Servane CARON donne pouvoir à
madame Danièle GODDYN.

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente Isabelle DUBUT a quitté la séance et le CCAS a siégé sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur René THIEBAUT.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE CCAS CFU 2024**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	10 772,00	10 772,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	11 936,00	11 936,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 944,00	28 792,00	30 736,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	18 423,46	18 423,46
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-6 487,46	-6 487,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 944,75	18 020,55	19 965,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 944,75	11 533,09	13 477,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 944,75	11 533,09	13 477,84

Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le CCAS, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2024 du CCAS de Marseille en Beauvaisis.

POUR : 13**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 31/03/2025

Le secrétaire de séance,



Aurélie LEVÊQUE.



Le Président

Rene THIEBAUT